



# Réunion des Présidents de clubs

L'UNION

Samedi 21 Janvier 2023

# Contenu

- **Challenge départemental**
- **Cahier des charges organisation de manifestation**
- **Formation**
- **Tourisme à vélo**
- **Conseil national sécurité routière**
- **Infos diverses**

# Challenge départemental



## Principales modifications

Toutes les manifestations sont éligibles au challenge départemental, hors B.R.M et B.F supérieurs à 200 km

Nombre de manifestations du Nord du département limité au nombre de manifestation du Sud

Prise en compte de la participation au stage de dirigeant

Non cumul des prix des différents classements

# Cahier des charges organisation de manifestation



## Principales modifications

### AIDES DU CODEP 31

- **Randonnées balisées**
  - avec ravitaillement sur circuit => inchangées
  - (sans ravitaillement sur circuit) => 120€, quel que soit le nombre de participants
- **Concentration =>** 70€, quel que soit le nombre de participants

# Formation

## Formation Dirigeant

- **Dirigeant niveau 1** au CROS de Balma  
Organisateur Codep 31 (J-P Jolibert et G Golse)  
Inscription sur le site formation Coreg Occitanie
- **Initiateur** (2 jours + 2 jours)

## Secourisme (PSC1)

- **Formation par les pompiers** au C.R.O.S de Balma
  - **Recyclage** : samedi 18 février (1/2 journée)

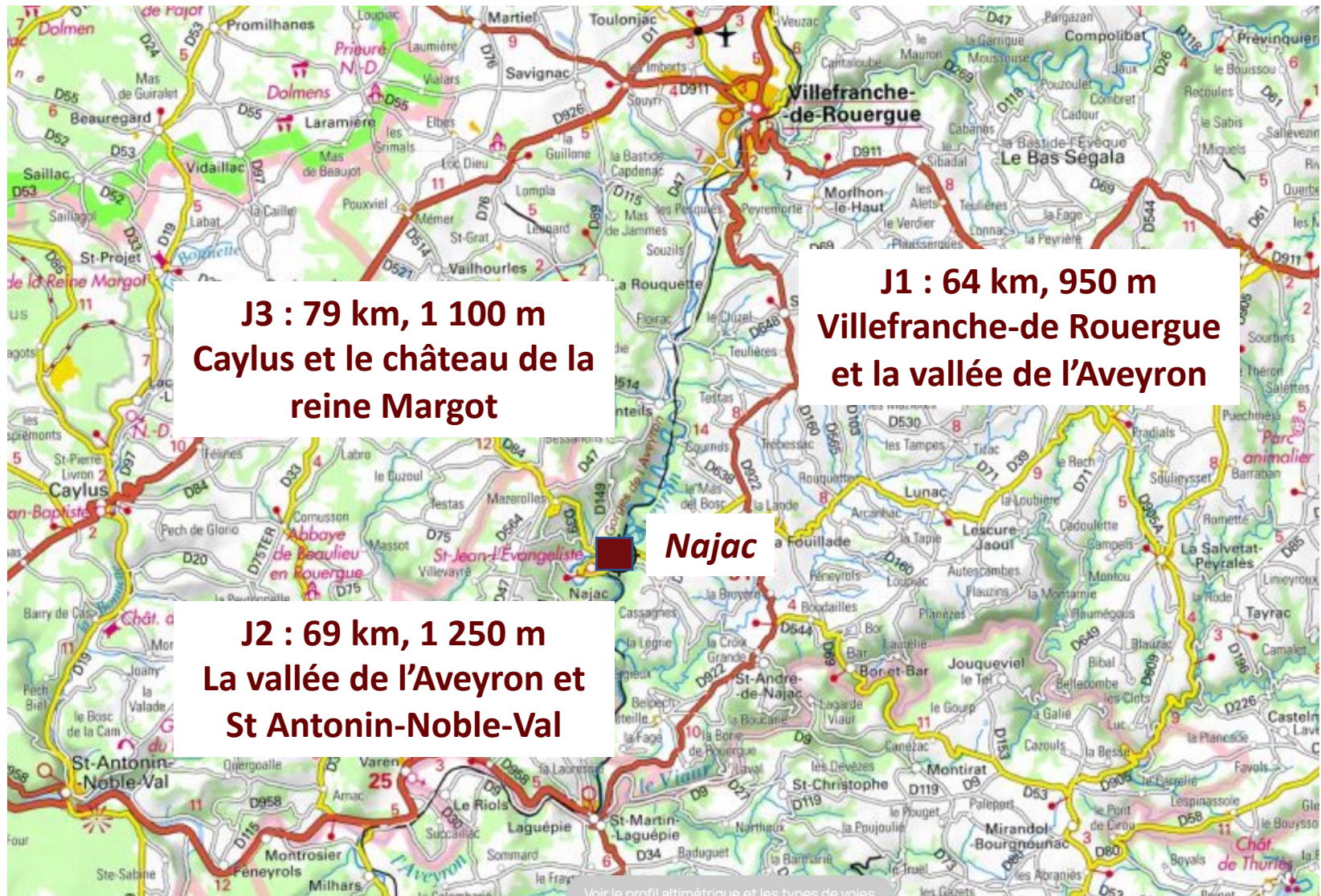
## Formations diverses

- **Mécanique** d'entretien et dépannage (E Vergnes et J-F Ringuet). Vendredi 17 février au CROS de Balma (8H00 à 17H00)
- **Openrunner + GPS** (1jour)
- **Site internet** (1 jour)



# Tourisme à vélo

*Séjour rayonnant dans l'Aveyron à NAJAC (BPF) – du 13 au 15 juin*



# Tourisme à vélo

*Voyage itinérant dans le Lot – du 12 au 14 septembre*

Départ de Cahors

1<sup>er</sup> jour : hébergement à Figeac

2<sup>ème</sup> jour : hébergement à Cahors



# **Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) adopte neuf nouvelles recommandations à l'attention du Gouvernement**

Ces recommandations pourraient être validées par un prochain CISR (Comité interministériel de sécurité routière) présidée par Mme la Première Ministre

Le dernier s'est tenu en janvier 2018

Puis viendra un travail législatif afin que les décrets paraissent.



# Les 9 recommandations du CNSR

## N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance

N°3 : Stratégie de mobilisation des bran  
risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérab

N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir  
influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessures psychologiques

N°7 : Pour des infrastructures urbaines propices aux déplacements  
de tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un  
distracteur qui piège

- formation ciblée des praticiens, pour une communication renforcée sur des mises en garde adaptées à chaque patient
- développement de la recherche sur les effets des médicaments sur l'accidentalité
- limiter les prescriptions au strict nécessaire pour certaines molécules

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

**N°2 : L'indispensable reconnaissance des blessés**

N°3 : Stratégie de mobilisation des branches professionnelles et des associations  
risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables

N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir  
influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessés

N°7 : Pour des infrastructures urbaines  
de tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un  
distracteur qui piège

- engager des actions pour renforcer l'information et la prise en considération des blessés victimes de l'insécurité routière
- élargissement les indicateurs relatifs aux blessés
- intégration des blessés de manière soutenue dans la communication institutionnelle,
- rendre la parole des blessés plus audible et médiatique

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance des blessés

**N°3 : Stratégie de mobilisation des branches professionnelles sur le risque routier**

N°4 : Infrastructures et usagers

N°5 : Mieux prévenir, dépister et interdire l'alcool et les stupéfiants

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessés

N°7 : Pour des infrastructures urbaines plus sûres pour tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège

- agir au niveau le plus pertinent pour développer des actions de prévention spécifiques aux secteurs d'activité identifiés comme étant prioritaires
- un plan d'action est proposé pour mobiliser au niveau territorial les organisations professionnelles, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance des blessés

N°3 : Stratégie de mobilisation des branches professionnelles sur le risque routier

**N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables**

N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir contre l'usage de produits à influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les bruits

N°7 : Pour des infrastructures urbaines plus sûres pour tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège

Pour garantir un niveau de sécurité optimal, il est proposé une série de mesures pour inciter les collectivités à aménager leurs infrastructures selon les règles de l'art édictées par le CEREMA, centre technique qui fait référence en ce domaine au plan national

# Qu'est ce que le CEREMA ?

Le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, est un établissement public.

- Est placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.
- Accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.
- Propose des solutions sur mesure, aux acteurs des territoires, et met à leur disposition des interlocuteurs concernés, engagés et disponibles.
- Émet des fiches de recommandations pour la conception et l'aménagement du territoire, **ces fiches font référence pour les collectivités territoriales.**

La FFCT auteur de la **Charte Cyclable et du Livre Blanc des Aménagements Dangereux**, travaille en étroite collaboration avec le CEREMA, en tant que spécialiste et représentant des usagers du vélo.

# Exemple de fiche du CEREMA



Vélo

## Chaussée à voie centrale banalisée

Éléments de recommandation

*Cette fiche méthodologique n'a pas de valeur réglementaire.*

*Elle doit être considérée comme un outil d'aide à la décision, une incitation à améliorer la palette des outils et des pratiques dans les collectivités.*

L'adaptation de l'espace public aux cyclistes passe par la mobilisation d'une large palette d'outils mise à disposition des aménageurs : accotements revêtus, bandes et pistes cyclables, voies vertes, zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes.

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels.

Cette fiche a pour objectif d'explorer le domaine d'emploi de la CVCB, en tirant parti des premiers aménagements réalisés en France et de l'expérience des pays voisins.



Fiche n° 37 - Mai 2017

Collection | Références

# Aménager l'espace public pour les cyclistes : la loi le rend obligatoire

1. **La LAURE** : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie L228-2, loi du 30 décembre 1996
2. **La LOM** : Loi d'Orientation des Mobilités

La nouvelle rédaction de l'article L.228-2 du Code de l'environnement :

*"A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.*

*Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.*

*Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe. »*

**Faire valoir cette loi dans vos communes lorsque vous avez connaissance de travaux d'aménagements de voirie.**

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance des blessés

N°3 : Stratégie de mobilisation des branches professionnelles sur le risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables

**N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir contre la conduite sous influence (alcool et stupéfiants)**

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessés

N°7 : Pour des infrastructures urbaines  
de tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone  
distracteur qui piège

- développer la recherche pour détecter plus facilement et rapidement ces conduites sous influence
- La récurrence des conduites sous alcool reste forte, le recours aux éthylotests antidémarrage (EAD) doit devenir systématique dans ce cas



# Les 9 recommandations

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance des victimes

N°3 : Stratégie de mobilisation des bras armés  
risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables

N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir  
influence (alcool et stupéfiants)

**N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessures psychologiques**

N°7 : Pour des infrastructures urbaines propices aux déplacements  
de tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un  
distracteur qui piège

- accompagner les blessés et leurs proches, immédiatement après l'accident, puis dans la durée
- repenser une charte d'accueil des victimes à diffuser auprès de forces de l'ordre et des établissements de santé
- désigner par département un référent pour coordonner les autorités intervenant
- mettre à disposition des victimes un guide précisant leurs droits et indiquant les structures pouvant leur apporter aide et soutien

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance de

N°3 : Stratégie de mobilisation des bras  
risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables

N°5 : Mieux prévenir, dépister et limiter l'influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les blessures psychologiques

**N°7 : Pour des infrastructures urbaines propices aux déplacements de tous les usagers**

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège

- promouvoir des chartes d'aménagement de la voirie à l'échelle des villes et agglomérations
- garantir un degré de sécurité élevé dans l'aménagement et la cohérence multimodale de l'espace public
- En échange de ces engagements, les collectivités pourraient bénéficier d'abondements des dotations financières de l'État.

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance des blessés

N°3 : Stratégie de mobilisation des branches professionnelles sur le risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulnérables

N°5 : Mieux prévenir, dépister et intervenir sur l'influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire les risques

N°7 : Pour des infrastructures saines propres aux déplacements de tous les usagers

**N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite**

N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège

- concevoir des campagnes et modules de sensibilisation, de communication sur ces précautions d'usage
- informer et former les conducteurs à la bonne utilisation de ces aides lors des formations initiales à la conduite, dans les modules post-permis

# Les 9 recommandations du CNSR

N°1 : Médicaments et conduite

N°2 : L'indispensable reconnaissance

N°3 : Stratégie de mobilisation des br  
risque routier

N°4 : Infrastructures et usagers vulné

N°5 : Mieux prévenir, dépister et inte  
influence (alcool et stupéfiants)

N°6 : Évaluer, prévenir et réduire l

N°7 : Pour des infrastructures u  
de tous les usagers

N°8 : De la bonne utilisation des aides à la conduite

**N°9 : Mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège**

- Une information claire et objective doit être délivrée autour d'un message fort de non utilisation du téléphone lorsqu'on se déplace sur une voie de circulation
- L'aide à l'auto-régulation de l'usage du téléphone doit être promue pour proposer des possibilités de déconnexion automatiques ou volontaires en action de conduite
- Des moyens de « contrôle-sanction » doivent être développés pour lutter contre les plus récalcitrants



# Informations diverses

- **Festival du voyage à vélo**  
Roques/Garonne : 11 et 12 février
- **Voyages itinérants des féminines**
  - Occitanie-Méditerranée  
Date : sam 24 et dim 25/06
  - Occitanie-Pyrénées  
Date : sam 30/09-dim 01/10
- **Ensemble à PARIS 2024**
  - Date : Dimanche 2 juin
  - Rassemblement : Bois de Vincennes
  - Convergence des V.I
  - Organisation individuelle, club ou Codep ?
- **Concentration du Pic de Nore**
  - Elle n'aura pas lieu en 2023
  - Organisée tous les 2 ans



**Merci pour votre attention**